



# DANS LE PUY-DE-DÔME,

## 100 000 PERSONNES

### ONT OUVERT LEUR DMP

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ  
POUR SUIT SON ASCENSION

DOSSIER DE PRESSE

22 OCTOBRE 2019



## UN SERVICE DONT S'EMPARENT LES PATIENTS ET LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

100 000  
DMP

### La barre des **100 000 DMP** a été franchie ce **13 octobre** !

En moyenne, ce sont 1 000 personnes qui ouvrent un DMP par semaine. Une bonne nouvelle quand on sait que ce carnet de santé numérique, véritable « mémoire de la santé », permet de conserver de manière sécurisée ses informations médicales en un seul et même endroit pour les partager avec les professionnels de santé de son choix : le médecin traitant bien sûr, mais aussi le pharmacien, les spécialistes, le dentiste, etc.

En répondant à ce besoin pratique, le DMP peut améliorer la coordination des soins et fournir au patient une meilleure connaissance de sa propre histoire médicale, facilitant ainsi son adhésion aux soins qui lui sont prodigués.

En plus de l'historique des soins versé par l'Assurance Maladie, les DMP contiennent déjà de nombreuses informations : 24 000 dossiers sont enrichis avec plus de 85 000 documents, soit entre 3 et 4 documents par DMP enrichis en moyenne. **24 %** des DMP ouverts dans notre département sont alimentés (18 % au niveau national) par les établissements de santé, par les patients eux-mêmes et par les professionnels de santé libéraux. Par ailleurs, à ce jour, **4** établissements de santé alimentent automatiquement des DMP (avec les comptes rendus d'hospitalisation, les lettres de sortie, etc.) : le CHU de Clermont-Ferrand, le Centre Jean Perrin, la Clinique de la Plaine et le CH Sainte-Marie.

## INSTALLER LE DMP DANS LE QUOTIDIEN DES PATIENTS ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### Pour ouvrir son DMP, plusieurs voies sont offertes

L'Assurance Maladie a déployé le DMP avec un principe clé : faciliter sa création en proposant plusieurs voies d'ouverture aux patients. Une stratégie gagnante !

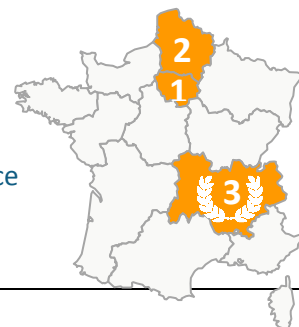
Ainsi, **14 %** des patients ont préféré être conseillés par un pharmacien en officine et **65 %** par un agent de l'Assurance Maladie. **16 %** l'ont ouvert eux-mêmes sur Internet et **5 %** ont profité d'une consultation auprès d'un professionnel de santé.

**206 officines** (sur 241) sont impliquées dans la création des DMP ; **558 médecins** (généralistes ou spécialistes) et **258 auxiliaires médicaux** (infirmiers, kiné, etc.) ont utilisé au moins une fois le DMP.

**À noter** : les personnes ayant des difficultés à se déplacer pourront se tourner vers les infirmiers. En effet, dès 2020, ils seront rémunérés 1 € par DMP créé.

### L'Auvergne-Rhône-Alpes : une des régions les plus en pointe dans les ouvertures de DMP

Les habitants les plus actifs dans la création de DMP sont ceux de la région d'Île-de-France avec plus de 1 180 000 DMP créés, ceux de la région Hauts-de-France (850 000) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (790 000) !



**Contacts** : Isabelle Le Hérisse - 04 63 66 02 87 / 06 88 39 19 69 - [isabelle.le-herisse@assurance-maladie.fr](mailto:isabelle.le-herisse@assurance-maladie.fr)

Floriane Rogowicz Medina - 04 63 66 02 88 - [floriane.rogowicz@assurance-maladie.fr](mailto:floriane.rogowicz@assurance-maladie.fr)